

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----★★★-----



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----★★★-----

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE
ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

-----★★★-----

**COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} REUNION DU COMITE TECHNIQUE D'APPUI
A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE BOURSE DE
SECURITE FAMILIALE (PNBSF)**

Début 10h15 - Fin 14h -----

Le Mardi 28 Mai 2013, s'est tenue, sous la présidence du Délégué Général à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale Monsieur Mansour Faye, la première réunion du Comité Technique d'Appui à la mise en œuvre du PNBSF (CAT), à l'effet d'examiner l'agenda ci-dessous :

- 1) Mise en place officielle du Comité d'Appui Technique ;
- 2) Présentation de la méthodologie de répartition des 50 000 bourses par l'ANSD;
- 3) Présentation du PROCESS de mise en œuvre du PNBSF.
- 4) Examen et validation des outils (fiche d'identification, formulaire d'enregistrement) ;
- 5) Discussions ;
- 6) Synthèse et clôture.
(Agenda détaillé joint en annexe)

Ont pris part à cette importante rencontre : les ministères sectoriels : Femme, Enfant et Entreprenariat Féminin (CSO), Santé et Action Sociale (DGAS), Education Nationale (Cabinet), Economie et Finances (ANSD), Aménagement du Territoire et Collectivités Locales (DCNEC), les Partenaires Techniques et Financiers (BIT, UNICEF, PAM), la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) et les agents de la DGPSN. (voir liste jointe en annexe).

Après avoir permis aux participants (es) de se présenter par un tour de table, Monsieur le Délégué Général a procédé à la mise en place officielle du Comité en donnant la parole à Madame Safiétou Bâ Diop, sa Conseillère

Technique pour lecture de l'Arrêté portant création dudit Comité (document déjà mis à la disposition des membres du CAT).

Ensuite, il a fait un résumé des actions déjà entreprises, dans une logique proactive, pour la mise en œuvre du PNBSF.

- En effet, le décret N°2012-1311 du 16 novembre 2012 définit les missions dévolues à la DGPSN qui reposent essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de stratégies de protection sociale et de solidarité nationale destinées à assurer l'insertion socioéconomique des groupes vulnérables et particulièrement des personnes handicapées, des retraités, des anciens, des familles pauvres, des femmes et des enfants. En conséquence, la BSF a comme sous-bassement la vision du Chef de l'Etat qui voudrait que :
- la protection sociale des groupes vulnérables soit au cœur de sa politique de développement pour tendre vers une société où les inégalités sociales n'existent pas ;
- la solidarité qui représente une valeur sociale forte chez les sénégalais soit fondée sur une redistribution des ressources basée sur : l'équité, la justice sociale pouvant atténuer aussi bien les risques que les chocs de la pauvreté sur les couches sociales les plus vulnérables.

Ce programme est aussi en parfaite adéquation avec la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017) pour apporter une réponse aux défis majeurs que sont :

- l'accélération de la croissance économique, de la productivité et de la création de richesse avec comme pilier essentiel la Stratégie de Croissance Accéléré (SCA);
- le développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables ;
- la promotion de la gouvernance, le renforcement des institutions, de la paix et de la sécurité qui encadrent l'environnement de la production et du développement social ;
- la réduction de la probabilité de perte dévastatrice du bien-être des populations, du basculement ou du maintien dans la pauvreté chronique des groupes vulnérables.

Ainsi dans une logique proactive, la DGPSN a entrepris des actions de mise en œuvre du PNBSF. Il s'est agi de :

A) dans le domaine de la PLANIFICATION STRATEGIQUE

- Organisation de 02 conseils interministériels sous la présidence effective du Premier Ministre ;
- Elaboration d'un agenda interministériel sous la haute supervision du Premier Ministre ;

- Organisation d'un atelier de planification stratégique pour la mise en œuvre du PNBSF.

Au-delà de l'objectif consistant à partager les orientations du PNBSF en vue de contribuer plus efficacement à la protection et à la promotion des Droits des groupes vulnérables, cet atelier a permis, entre autres, de :

- ⊙ déterminer des critères d'éligibilité et les conditionnalités au PNBSF, en passant par une définition claire de l'extrême pauvreté, l'identification des inégalités, des disparités les plus évidentes des familles au Sénégal ;
- ⊙ stabiliser les questions relatives à la durée du transfert, la périodicité, le bénéficiaire de l'allocation ;
- ⊙ définir les critères de sortie ;
- ⊙ définir les modalités de constitution du Registre ;
- ⊙ définir les grands axes du Plan de Ciblage ;
- ⊙ définir des mécanismes permettant de faciliter la communication, la coordination, le suivi et l'évaluation.

Le rapport dudit atelier est disponible et contient des synthèses des allocutions prononcées lors de la cérémonie d'ouverture, suivies des présentations de la DGPSN, l'ANDS, l'INPS, la CLM et le PAM, ensuite les résultats issus des travaux des tables de concertation, enfin la conclusion et les recommandations.

- Organisation d'un atelier de partage avec les PTF
- Signature de l'arrêté N° 006485 du 13- 05- 2013 portant création du Comité Technique d'Appui à la Mise en œuvre du PNBSF

B) En termes de RECHERCHE-ACTION ET CONCEPTUALISATION, Monsieur Pape Malick Gning, Directeur des Stratégies de Protection Sociale a présenté ce qui suit :

1. La DGPSN a cherché à capitaliser ce qui existe à travers les expériences existantes et des revues documentaires ;
2. Elle a fait des rencontres techniques avec les acteurs techniques et financiers qui travaillent dans le domaine de la protection sociale : PAM, BIT, UNICEF, BANQUE MONDIALE
3. Elaboration du premier draft de la Concept Note
4. Elaboration de notes techniques :
 - *Une note de clarification conceptuelle*
 - *Note de cadrage stratégique*
 - *Modalités-conditions-critères d'attribution*
 - *Note méthodologique de répartition des BSF*
 - *Analyse du circuit de transfert de la BSF*
 - *analyse du cadre des résultats du PNBSF*
 - *Analyse des risques*
 - *Un rapport de présentation du budget*
 - *Elaboration des plans d'action : PTA du PNBSF*
 - *La construction des outils pour accompagner la mise en œuvre du Programme.*

5. Visite au Brésil : mission conjointe réalisée en partenariat avec le PNUD, le Ministère de la Famille et le Ministère de l'Economie et des Finances, du 15 au 25 Mars 2013 ;
6. Au niveau de la DGPSN, à l'interne, ont été mises en place des commissions techniques ad hoc pour travailler sur le registre et le mode de paiement ;
7. L'organisation en partenariat avec l'ADIE, d'une visioconférence avec les autorités administratives et les services déconcentrés, sous la présidence du Directeur de cabinet-adjoint du Président de la République ;
8. Dans le domaine du ciblage, la DGPSN collabore de manière étroite avec l'ANSD sur la méthodologie de ciblage géographique. L'ANSD est aussi prête à appuyer la Délégation pour la mise en place d'un Registre unifiée et à sa mise à jour ; une fiche d'identification des ménages bénéficiaires a été élaborée et sera soumise à l'appréciation des membres du CAT pour des remarques et suggestions ;
9. Concernant le mode de paiement, la DGPSN est en train de travailler en rapport avec le Ministère de l'Economie et des finances sur la possibilité de collaborer avec la Poste : il est souhaité à ce niveau une forte contribution du Ministère de l'Economie et des Finances pour des conseils dans tout ce qui concerne les transactions financières et les règles et procédures de la comptabilité publique, mais aussi aider au choix du ou des opérateurs porteurs du Cash ;
10. Rencontres avec les différents opérateurs intervenant dans le transfert monétaire.

En ce qui concerne le ciblage géographique, Monsieur Mababou Kébé a expliqué la démarche méthodologique utilisée afin de pouvoir prendre en compte les 45 départements du Sénégal, en considérant les ménages qui sont à 75% du seuil de pauvreté. L'option faite est de considérer le niveau d'extrême pauvreté et le poids démographique. Les résultats obtenus sont mis à la disposition du PNBSF.

En ce qui concerne les modalités de paiement, Monsieur Diakhaté, Agent Comptable Particulier (ACP) de la DGPSN a expliqué les démarches entreprises pour identifier l'opérateur le plus intéressant (du point de vue maillage national et autres avantages) et la concertation avec la DCMP pour le choix de l'opérateur (pour attribution des marchés, appel d'offre/entente directe). Le comité ad hoc a proposé un draft de protocole d'accord en cours de validation à l'interne.

Après ces exposés, le Délégué Général a ouvert les discussions.

Discussions (remarques, questions et suggestions)

- ✓ **Mr KA (CLM)**- félicitations pour le travail abattu. Toutefois, au Sénégal, il ya en moyenne 2000 ménages par Collectivité Locale. Donc avec cette répartition on risque de se retrouver avec tout un dispositif pour un nombre réduit de ménages (exemple 5). Donc mieux vaut

considérer les 250000 ménages et faire une planification dégressive. Au niveau local, il faut penser à la mise en place de comité au niveau de la Collectivité Locale qui se chargera des comités villageois ou de quartier.

Pour les aspects financiers, le travail de maillage est-il déjà fait et quels coûts sont proposés ?

- ✓ **Mme WADE (DGAS)** : félicitations à la DGPSN ; pour l'opérateur il faut choisir une structure capable de considérer le fonds déposé comme fonds de garantie pour assurer aux ménages bénéficiaires une autonomisation une fois sortis du programme. Par ailleurs, au niveau local, les services techniques doivent être mis à contribution de sorte à pouvoir prendre en charge certains aspects non pris en compte par le PNBSF ; afin d'assurer aux cibles une prise en charge holistique.
- ✓ **Mme FALL (UNICEF)**- il faut affiner le processus : revoir la redondance dans les rôles et responsabilités des différents comités ; voir à quel niveau la fiche de pondération est vraiment nécessaire, veiller à ne pas tomber sur un type de maillage qui serait difficile à gérer.
- ✓ **Mr KA (CSO/INPS)** - la poste peut être un opérateur rassurant compte tenu de son expérience et du maillage au niveau national ; pour le ciblage communautaire, il faut associer les APE et OF dans le comité ; pour le ciblage catégoriel, quel est le nombre de ménages à encadrer ? Il faut aussi évaluer le coût d'intermédiation car il peut être important. Egalement, l'accompagnement des bénéficiaires avec le PRODES par exemple leur permettrait de ne pas trop durer dans le PNBSF. Enfin, il faut faire une opération test de la performance du dispositif qui sera mis en place.
- ✓ **Mme FALL (UNICEF)**- il faut affiner le processus : revoir la redondance dans les rôles et responsabilités des différents comités ; voir à quel niveau territorial la fiche de la pondération est vraiment nécessaire des critères doit être définie, veiller à ne pas tomber sur un type de maillage qui serait difficile à gérer. Le niveau Collectivités Locales n'est pas représenté dans le procédé, ce qui est peu en accord avec les responsabilités territoriales et particulièrement avec l'acte 3 de la décentralisation. Les niveaux de responsabilités doivent être clairement définis et particulièrement les responsabilités et procédures en termes de recours et plaintes, afin que ce système de plainte ait eu caractère officiel et protège réellement le droit des bénéficiaires.
- ✓ **Mr PINO (BIT)** : encouragements à la DGPSN ; en terme de bonne gouvernance, ne devrait-on pas faire un ciblage moins lourd et rattacher tous ces comités au niveau national (PNBSF). Qui va faire les paiements ? La bourse sera-t-elle rétroactive si le paiement n'est pas fait en juillet 2013 ? Considérer le concept de « socle de protection sociale » afin de prendre en compte toutes les préoccupations des plus démunis.
- ✓ **Mme BA (CNEC)** : félicitations. Il suggère d'associer aux comités les UAEL puisque toutes les compétences sur lesquelles reposent la bourse sont déléguées aux collectivités locales ; également associer les

ARD et la DDPE pour leur expertise. La description des comités est participative mais revoir la composition et avoir un cadre logique pour le suivi opérationnel.

- ✓ **Mr SADIO (PAM)** : il faut valider la composition des comités ; pour le mode de paiement, avoir la cartographie de couverture de la poste afin d'être sûr de l'opérateur qui peut supplier la Poste là où elle n'existe.
- ✓ **Mr SOUMARE (MEN)** :-Dans le PROCESS, les structures du Ministère de l'Éducation ne sont pas représentées. Le choix d'un critère scolaire dans l'attribution des bourses sociales Justifie que les structures déconcentrées et décentralisées (IA, IDEN, structures du PDEF/PAQUET telles que les CG, CLEF, CDCS, CNCS, CONSEF) du Ministère de l'éducation soient mises à contribution pour faciliter le ciblage. Le Ministère peut aussi partager son expérience capitalisée dans le domaine de transfert grâce au programme de bancarisation des salaires des enseignants. Il faut aussi préciser dans le document qu'il s'agit bien de ménages sénégalais pour ce PNBSF. Les Daaras font-ils partie du programme ?

Après ces différentes interventions, le Délégué Général a remercié les partenaires pour les suggestions et a apporté des éléments de réponses aux questionnements et remarques.

- ✓ Tout d'abord, il a précisé que l'essentiel des documents présentés au CAT constituent une base de travail et que chaque membre peut apporter sa contribution pour qu'on puisse avoir des outils et procédures plus consensuels.
- ✓ Le Directeur du PNBSF a signalé qu'on souhaite le PROCESS participatif mais il faut accepter que cela alourdisse aussi les procédures. Quant à l'autonomisation des bénéficiaires, on pense pouvoir nouer des alliances stratégiques avec d'autres partenaires.
- ✓ Un manuel de procédure sera élaboré et mis à la disposition des membres du CAT.
- ✓ Pour le PROCESS, on peut voir au niveau de chaque échelon quelles sont les fonctions dévolues à chaque structure et les moyens de vérification. Et si on a un protocole d'accord avec le PRODES cela permettrait de gérer plusieurs aspects.
- ✓ La fiche de pondération sera transmise aux membres du CAT pour suggestions également.
- ✓ Les propositions des membres du CAT permettront de mieux affiner la composition des comités en tout état de cause.
- ✓ L'adoption du concept de « socle de protection sociale » ne gêne pas le PNBSF.
- ✓ Selon Mr Diakhaté (ACP), on compte sur les guichets mobiles de la poste pour la couverture nationale évitant ainsi le paiement de frais de déplacement ; bien qu'ayant contacté la Direction de la Monnaie et du Crédit, la DGPSN se rapprochera de l'ARMP pour connaître la procédure applicable dans le cas d'espèce

(BNSF : appel d'offre ou entente directe) ; pour les impayés, il est envisagé que la Poste rembourse.

- ✓ les coûts seront dégressifs comme dans l'expérience de la CLM.
- ✓ Sans oublier que l'architecture informatique est aussi une nécessité au programme.
- ✓ Mr Kébé propose que les 50 000 ménages soient considérés dans la phase test et que la méthodologie soit affinée ensuite. Ce que le DG a confirmé.

En conclusion, le Secrétaire Général de la DGPSN Monsieur Cheikh Issa SALL qui a suppléé le DG parti en audience, suggère que le CAT se réunit le 5 juin à 9H30 pour la validation des outils. Et pour la répartition des 50 000 bourses, il suggère aux membres du CAT de se prononcer en considérant qu'il s'agit bien d'une phase test la marge d'erreur est pondérable en seconde phase. Enfin, il a remercié tout le monde et avant de lever la séance.

Annexes

• LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Téléphone	Email	Structure
1	Safiétou Ba	77 644 66 53	basafietou@yahoo.fr	DGPSN
2	Dieh Mandieye BA	77 719 35 76	diehba@yahoo.fr	D ^r CNEC/MATCL
3	Malick FAYE	77 569 53 00	mfaye@clm.sn	CLM
4	Abdoulaye Ka	77 569 53 03	aka@clm.sn	CLM
5	Mababou KEBE	77 367 22 50	mababou.kebe@ansd.sn	ANSD
6	Papa Malick GNINGUE	77 304 47 63	Papmalick2011@yahoo.fr	DGPSN
7	Coumba WADE	77 646 75 61	coumbismcm@yahoo.fr	DGAS/MSAS
8	Joseph SADIO	77 650 33 01	joseph.sadio@wfp.org	PAM
10	Ariel PINO	77 442 12 31	pino@ilo.org	BIT
11	Aissata Fall	77 569 11 57	afall@unicef.org	Unicef, consultante
12	Mamadou Moustapha SOUKARE	77 597 98 44	soumare66@gmail.com	CT/MEN
13	ATOU FAYE	77 578 89 71	<i>webmaster@paysan.sn</i>	CSO/PLCP / <i>A. G.</i>
14	Ousmane Ka	77 637 44 57	ousmanekacso@yahoo.fr	MFEEF (CSO.PLCP)
15	Demba DIAKHATE	77 609 10 40		DGPSN
16	Cheikh Issa SALL	77 708 51 14	cissall@hotmail.com	DGPSN
17	Amadou M FAYE			DGPSN

• AGENDA DE LA RENCONTRE

Cherchez
mon
secret
à
mon
local
secret
audit
de
process
de
audit